



unesco

Convention du
patrimoine mondial

**Groupe de travail à composition non limitée
en relation avec la Décision 45 COM 11**

9 février 2024

14h30-17h30

(*in praesentia* et réunion en ligne)

RAPPORT

Au total, 90 États parties à la Convention ont participé à la réunion, soit *in praesentia*, soit en ligne.

Ouverture de la réunion

Le **Directeur du patrimoine mondial (DIR/WH)**, **M. Lazare Eloundou Assomo**, a souhaité la bienvenue aux participants à cette première réunion du Groupe de travail à composition non limitée et a rappelé que le généreux soutien financier reçu de la Suisse, du Brésil et du Royaume d'Arabie saoudite pour l'organisation de ces réunions du Groupe de travail démontre une fois de plus l'importance que les États parties attachent à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Élection du président, du ou des vice-président(s) et du Rapporteur

Lors de cette première réunion du Groupe de travail à composition non limitée, son Bureau a été élu comme suit :

Président : M. Mohammad Alaidaroos (Royaume d'Arabie saoudite)

Rapporteur : Mme Chafica Haddad (Grenade)

Vice-présidents : Allemagne, Kenya, Philippines et Pologne.

Informations de contexte

À l'invitation du Président, le **Directeur du Centre du patrimoine mondial** a présenté des informations générales sur la réflexion et le processus qui ont conduit à la création du Groupe de travail.

Il a tout d'abord rappelé que les discussions sur les questions cruciales concernant la mise en œuvre de la Convention ont eu lieu au sein d'un groupe de travail *ad hoc* créé par le Comité du patrimoine mondial en 2014, composé de membres du Comité et de deux non-membres du Comité par groupe électoral. Il a également rappelé qu'à sa 45^e session élargie, le Comité du patrimoine mondial a décidé (**Décision 45 COM 11**) de transférer le mandat du groupe de

travail *ad hoc* à un Groupe de travail à composition non limitée afin de permettre à tous les États parties à la Convention de continuer à contribuer aux discussions afin de :

- a) Envisager les améliorations nécessaires pour réduire l'écart de représentation des États parties sur la Liste du patrimoine mondial et améliorer l'équilibre de la Liste,
- b) Proposer des solutions aux exigences de l'évaluation technique, y compris l'amélioration des activités de renforcement des capacités,
- c) Étudier la possibilité de faire appel à des prestataires de services supplémentaires,
- d) Proposer des solutions durables aux exigences financières du processus de proposition d'inscription pour mettre en œuvre ce qui précède, y compris l'analyse préliminaire,
- e) Considérer le mandat et les méthodes de travail pour une extension de ce Groupe de travail à composition non limitée, afin de lancer une réflexion fondamentale sur le fonctionnement de la Convention du patrimoine mondial.

Il a rappelé que ce Groupe de travail à composition non limitée soumettra son rapport et ses recommandations à la 46^e session du Comité.

Il a également souligné qu'il sera important que les membres du Groupe se mettent d'accord sur une méthode de travail pour répondre efficacement aux attentes qui ont conduit à la création du Groupe de travail à composition non limitée. Il a en outre informé que 2024 marque le 30^e anniversaire du lancement de la « Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équitable et crédible », qui a guidé les travaux depuis lors et que le Groupe de travail à composition non limitée pourrait considérer comme base des discussions futures, y compris toutes les décisions clés prises par le Comité du patrimoine mondial depuis.

Il a ajouté que pour s'assurer que les États parties ont connaissance de toutes les informations disponibles sur les sujets indiqués dans la **Décision 45 COM 11**, le Centre du patrimoine mondial préparera un document de référence qui offrira une vision synthétique de tous ces éléments et offrira la possibilité, par le biais d'une bibliographie et de références, d'approfondir la compréhension et la connaissance de ce qui a été fait par le passé. Il a encouragé les États parties à s'appuyer sur les discussions passées et à faire preuve d'une créativité suffisante pour être en mesure de rechercher de nouvelles solutions potentielles aux problèmes en jeu, et à constamment les observer à travers le prisme de la valeur universelle exceptionnelle.

Enfin, il a rappelé que, comme indiqué dans la Lettre circulaire CL/WHC-24/03, datée du 15 janvier 2024, toute la documentation pertinente pour les travaux de ce Groupe de travail à composition non limitée sera mise à disposition sur une page web dédiée uniquement accessible aux États parties (non publique) et strictement via le lien suivant : <https://whc.unesco.org/fr/activites/1405/&p=oewq>.

Interventions des membres

De nombreux États parties sont intervenus à la fois en ligne et dans la salle. La nécessité d'engager une réflexion fondamentale sur le fonctionnement de la Convention, sur ses processus ainsi que sur sa gouvernance a été soulignée.

Toutes les interventions ont souligné à plusieurs reprises et confirmé l'importance de la tâche à accomplir et la nécessité de rationaliser le travail du Groupe en tenant compte des nombreuses réflexions, débats et décisions qui ont été prises dans le passé sur des questions relevant du mandat du Groupe, notamment sur la crédibilité, la représentativité et l'équilibre de la Liste du patrimoine mondial afin d'éviter de faire double emploi avec le travail déjà accompli. Le fait que les méthodes de travail de ce Groupe doivent être efficaces pour permettre de trouver des solutions a également été souligné, compte tenu du fait que certains des différents points à discuter sont interdépendants.

Par conséquent, de nombreux orateurs ont insisté sur l'importance d'un document de référence préparé par le Secrétariat qui rassemblera toutes les réflexions et décisions

essentielles et majeures sur le sujet en question afin de permettre une discussion appropriée quant à la voie à suivre.

Les principaux sujets suivants, reflétant la nature multiforme des discussions du Groupe, ont émergé, allant des déséquilibres structurels à l'efficacité opérationnelle, en passant par les besoins de renforcement des capacités et le soutien financier ; tous visant à renforcer la crédibilité et l'efficacité du système du patrimoine mondial, tout en répondant aux préoccupations et aux attentes des membres du Groupe.

1. Déséquilibre dans la représentation sur la Liste du patrimoine mondial :

Les membres du Groupe se sont dit particulièrement préoccupés par la persistance des déséquilibres géographiques et régionaux de la Liste. Il a été souligné que certaines régions sont sous-représentées et ont besoin d'aide, en particulier l'Afrique et les petits États insulaires en développement (PEID). La discussion a souligné la nécessité de donner la priorité à ces régions et d'allouer des ressources aux efforts de conservation afin de combler cet écart de représentation. En outre, l'unanimité s'est dégagée sur l'importance de combler le fossé entre les pays développés et les pays en développement en ce qui concerne la représentation et l'allocation des ressources. Il a également été souligné qu'il y avait un déséquilibre dans le type et les catégories de biens et que l'équilibre ne devait pas être atteint au détriment de la crédibilité.

2. Crédibilité et efficacité de la Liste du patrimoine mondial :

Des délibérations ont eu lieu sur la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial et l'efficacité du système du patrimoine mondial dans son ensemble. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer la crédibilité de la Liste et d'améliorer ses pratiques de gestion, rappelant l'importance de la conservation et pas seulement de l'inscription. Les Objectifs Stratégiques visant à renforcer la crédibilité ont été discutés, avec un appel à la mise en œuvre de solutions concrètes et innovantes.

3. Efficacité opérationnelle et méthodes de travail :

L'attention a également été attirée par les membres du Groupe sur l'efficacité opérationnelle et les méthodes de travail du Comité du patrimoine mondial et de ses Organisations consultatives. Les discussions ont porté sur la nécessité de mettre en place des méthodes de travail efficaces pour résoudre les problèmes de longue date et faciliter la recherche de solutions à divers sujets. L'importance de la coopération et du dialogue avec les Organisations consultatives a été reconnue. Le soutien éventuel des centres de catégorie 2, le rôle des listes indicatives et la communication avec les parties prenantes ont également été mentionnés. Il a été souligné que l'examen des prestataires de services supplémentaires devrait être fondé sur leur valeur et leur crédibilité. Des suggestions ont été formulées pour consolider les analyses préliminaires et engager des réflexions fondamentales sur le fonctionnement de la Convention afin d'en améliorer l'efficacité.

4. Soutien financier et renforcement des capacités :

Les membres du Groupe ont fait part de leurs préoccupations concernant la complexité administrative, le soutien financier et le renforcement des capacités des États parties, en particulier ceux qui sont confrontés à des défis importants. Les participants ont demandé une ventilation des coûts liés au processus d'évaluation et ont entamé des discussions sur l'amélioration des mécanismes de financement. L'accent a été mis sur l'importance des initiatives de renforcement des capacités et sur la nécessité d'adopter des approches stratégiques et rentables pour soutenir efficacement les États parties.

En outre, plusieurs membres ont souligné l'importance de ne pas limiter cette réflexion au Comité du patrimoine mondial - auquel le Groupe devrait présenter ses recommandations lors de sa prochaine session - en vue de permettre son extension à l'Assemblée générale afin d'assurer une décision appropriée impliquant tous les États parties à la Convention.

Enfin, plusieurs États parties ont regretté le peu de temps disponible d'ici la 46^e session du Comité, notant que cela ne permettrait pas une réflexion approfondie. La suggestion d'organiser deux réunions de deux jours chacune avant la 46^e session a été acceptée par le Groupe. La ventilation des coûts des réunions du groupe a été demandée. Le Secrétariat a également pris note des demandes du Groupe de recevoir les informations de référence dès que possible avant la prochaine réunion, soulignant que ce document ne devra pas être compris comme des solutions proposées par le Secrétariat, mais plus précisément comme des faits et des chiffres.

Le **Directeur du Centre du patrimoine mondial** a confirmé que le Groupe de travail à composition non limitée devrait présenter des recommandations à la 46^e session du Comité et qu'il était souverain dans sa décision de recommander ou non une prolongation de ses travaux et de son mandat au-delà de 2024 ainsi qu'une prolongation de la réflexion à l'Assemblée générale. Il a pris note de la recommandation de permettre la tenue de séances prolongées, soulignant que cela entraînerait une augmentation du budget nécessaire aux travaux du Groupe. Il a ainsi renouvelé son appel à contribution financière des États parties.

Calendrier du Groupe de travail à composition non limitée des États parties

Le **Président** a proposé de procéder à l'adoption de la planification des futures réunions du Groupe de travail à composition non limitée, en soulignant la soumission d'un rapport à la 46^e session du Comité du patrimoine mondial en juillet 2024 et la nécessité probable de prolonger les discussions, si le Comité le juge nécessaire à sa 46^e session, dans l'optique de la 47^e session du Comité en 2025.

Compte tenu du calendrier des réunions statutaires des organes directeurs de l'UNESCO et des autres conventions, le **Président** a suggéré un calendrier provisoire qui permettrait la tenue d'un nombre important de réunions comme suit :

- **Deux réunions de 2 jours avant la 46^e session en juillet 2024**, au cours de laquelle un rapport sera présenté au Comité,
- et, si le Comité en décide ainsi en juillet, **six réunions en vue de la 47^e session en 2025**.

Il a donc proposé plus concrètement que les prochaines réunions soient organisées de la manière suivante :

- 2^e réunion : mi-avril 2024 (2 jours)
- 3^e réunion : fin mai 2024 (2 jours)
- Présentation du rapport à la 46^e session du Comité (21-31 juillet 2024, New Delhi, Inde)
- 4^e réunion : octobre 2024 (si le Comité en décide ainsi)
- 5^e réunion : fin novembre 2024 (si le Comité en décide ainsi)
- 6^e réunion : début février 2025 (si le Comité en décide ainsi)
- 7^e réunion : mi-mars 2025 (si le Comité en décide ainsi)
- 8^e réunion : fin avril 2025 (si le Comité en décide ainsi)
- 9^e réunion : début juin 2025 (si le Comité en décide ainsi)
- Présentation du rapport final à la 47^e session du Comité en juin/juillet 2025 (si le Comité en décide ainsi).

Le **Président** a souligné que les dates et heures exactes de ces réunions seront précisées par le Secrétariat dès que possible. Il a ajouté que si les États parties ont d'autres contributions à faire par écrit, ils peuvent le faire par l'intermédiaire des présidents de leurs groupes régionaux, qui les soumettront au Secrétariat d'ici la mi-mars. Les contributions reçues seront

également téléchargées sur la page Web dédiée pour consultation par tous les membres du Groupe de travail à composition non limitée. Le Président a indiqué qu'il convoquerait une réunion des membres du Bureau dans les prochains jours pour les consulter sur la meilleure voie à suivre (c'est-à-dire l'organisation des discussions et les progrès que l'on peut déjà s'attendre à voir présentés lors de la 46^e session du Comité).

Clôture de la réunion

Le **Président** a réitéré ses remerciements à tous les membres du Groupe de travail à composition non limitée pour sa nomination au poste de Président du Groupe et a chaleureusement remercié tous les représentants des États parties pour leur confiance et leur participation à cette réunion de lancement, avant de clore la réunion à 17h30.